

 SAPEURS-POMPIERS HAUTE-SAÔNE	CASDIS du 02 juillet 2026	Rapport n° 15 ☐ Délibératif ☒ Informatif		
Clôture des travaux de révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques				
Rapport soumis à l'avis préalable des instances consultatives : Non ☒				
☐ Oui, lesquelles :	☐ CATSIS du	☐ CCDSPV du	☐ CT du XX/XX/XXXX	☐ FSC du XX/XX/XXXX
Annexe(s) : ☐ Néant -				

Élaboré sous l'autorité du Préfet par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le SDACR est arrêté après consultation du Conseil Départemental et avis conforme du Conseil d'Administration du SDIS. Sa révision, obligatoire tous les cinq ans, s'appuie sur une évaluation approfondie des objectifs du schéma précédent, garantissant ainsi une adaptation continue aux évolutions du territoire, des risques et des menaces. Les travaux de révision menés arrivent à leur terme.

Le SDACR 2026-2031 poursuit plusieurs objectifs majeurs. Il vise tout d'abord à analyser de manière exhaustive l'ensemble des risques de sécurité civile et les effets potentiels des menaces auxquels le territoire est exposé. Il s'agit ensuite de garantir une couverture optimale de ces risques, en combinant des actions préventives et réactives, tout en respectant le cadre légal des missions du SDIS, tel que défini par l'article L.1424-2 du CGCT. Ce schéma a également pour ambition de synthétiser les forces et les limites de la couverture opérationnelle actuelle, afin d'identifier les axes d'amélioration prioritaires. Enfin, il définit une stratégie opérationnelle pluriannuelle, déclinée en orientations concrètes, visant à optimiser la couverture des risques à l'horizon 2030.

Pour atteindre ces objectifs, la révision du SDACR a été menée selon une approche méthodologique rigoureuse, en collaboration avec les chefs de groupement, les chefs de service, les représentants des centres et les partenaires sociaux. Elle aborde deux thématiques centrales, les risques courants et les risques complexes. **Les orientations humaines, organisationnelle et technique sont étudiées et proposées par des groupes de travail spécialisés, avant d'être arbitrées par les autorités.**

En traitant ces thématiques, le SDACR justifie l'organisation territoriale du SDIS, oriente le règlement opérationnel départemental des services d'incendie et de secours et conduit à des adaptations, telles que l'optimisation de l'emploi des ressources humaines la modernisation des équipements, l'évolution des formations. Le SDACR 2026-2031 se présente comme une feuille de route ambitieuse, conçue pour mieux défendre le territoire et protéger la population au quotidien. En anticipant les risques, en optimisant les moyens et en renforçant la coordination entre les acteurs, il permet de garantir une réponse opérationnelle efficace, adaptée et résiliente, au service de la sécurité de tous.

Il est prévu d'inscrire l'approbation du projet du SDACR, à l'ordre du jour du conseil d'administration du SDIS le 7 octobre prochain.

Le document de travail vous est accessible en suivant le lien :

<https://www.sdis70.fr/revision-sdacr.htm>

Pendant cette phase de travaux, le directeur départemental du SDIS ainsi que le directeur adjoint se tiennent à votre entière disposition pour recueillir vos questions ou remarques.

*
* *

En conséquence, je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport informatif.